Suppression des exonérations fiscales et sociales

Menaces sur l'emploi dans le secteur sanitaire et social

Les Zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été créées par la loi de 1995. Il s'agit de reconnaître des territoires ruraux fragilisés de moins de 31 habitants au km² et ayant une population agricole active supérieure à la moyenne et connaissant des difficultés particulières. La Lozère est totalement classée dans les ZRR.

En 2005, lors du vote de la loi sur les territoires ruraux, le dispositif a été amélioré.

Quand on est dans une ZRR, on bénéficie d'exonérations de charges sociales et d'exonérations fiscales ; cela concerne les vétérinaires, les médecins, les artisans qui s'installent.

Les associations dites d'intérêt général bénéficient de ce dispositif ; cela permet de les exonérer de charges patronales en tant qu'employeur.

En Lozère, les associations gestionnaires d'établissements accueillant des personnes handicapées ou encore des personnes âgées sont concernées de même que celles qui gèrent des clubs sportifs, des maisons familiales et rurales, des établissements privés d'enseignement.

« *Le Gouvernement, cette année, a décidé de supprimer une partie de ces aides en fonction du niveau salarial ; cela représente 800 000 € pour le Clos du Nid, et 600 000 € pour l'Association de lutte contre les fléaux sociaux. Cette mesure est très grave pour l'emploi. J'ai déposé un amendement qui a été signé par 20 députés socialistes jeudi dernier, ils étaient tous absents de l'hémicycle. Manifestement, les responsables du groupe du Parti socialiste avaient donné un mot d'ordre. J'ai développé mon argumentation au nom du groupe UMP, j'ai été soutenu par l'UDI et un représentant des Radicaux de gauche. J'ai demandé que le vote soit public. Le Groupe socialiste a rejeté mon amendement.*

Le Gouvernement va récupérer 30 M€ au détriment des établissements sanitaires et sociaux, des maisons de retraite, qui devront trouver de l'argent.

Les associations gestionnaires ne seraient plus exonérées du paiement intégral des charges patronales. Il faudra soit augmenter le prix de la journée, soit procéder à des licenciements. Globalement, ce dispositif permettait à la Lozère de bénéficier de 30 M€ d'exonération chaque année.

J'ai lancé une pétition nationale et j'ai écrit aux sénateurs et aux députés qui pouvaient être concernés ; cela intéresse 66 départements où il y a des ZRR. Le texte va être examiné par le Sénat et il peut revenir en commission paritaire composée de 6 députés et 6 sénateurs afin de trouver un compromis.

Le vote définitif interviendra le 19 décembre à l'Assemblée nationale ; je redéposerai une fois encore mon amendement ».

Jean-Paul Bonhomme

« Les impôts